

Service qui délivre le récépissé

GRTgaz RVS-AIFN-LAMORLAYE
CENTRE DE TRAITEMENT DR-DICT (LML)

2 RUE PIERRE TIMBAUD

92238 GENNEVILLIERS

France

Tél : +330344212758

Fax : +330140852078



RÉCÉPISSÉ DE D.R.

Décret n°91-1147 du 14.10.1991

ATTENTION :

La réponse est valable six mois et uniquement pour les travaux que vous avez indiqués. Si une D.I.C.T. n'a pas été souscrite dans ce délai, vous devez faire une nouvelle demande de renseignements.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIR

2 BOULEVARD AMYOT D INVILLE
BP 20317
60021 BEAUVAIS CEDEX
France

Notification envoyée par : Fax

D.R.

1223029708.122301DRHP01

Du :

29/05/12

Référence de la déclaration :

Reçu le :

05/06/12

Nom de la personne à contacter :

DRETZ

Lieu des travaux :

60330 EVE

Fax : +330344065008

Référence du présent récépissé de l'exploitant :

1223029708.122301RDR02

Veuillez vous reporter aux paragraphes marqués d'une croix

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. Il est nécessaire que vous définissiez vos travaux avec plus d'exactitude et que vous précisiez notamment :

Il n'y a pas d'ouvrages exploités par notre service à proximité des travaux indiqués, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'ouvrage à moins de :

mètre(s)

Nous envisageons ou nous réalisons des modifications sur notre réseau. Veuillez consulter notre représentant :

Tél :

Référence de l'ouvrage :

Il y a au moins un ouvrage concerné.

L'emplacement actuel de nos ouvrages figure :

 Sur les extraits de plan ci-joints. Sur les plans de votre projet que nous vous retournons.

Cas particulier :

 Sur des plans que nous vous invitons à venir consulter pour plus de précisions, dans nos services (sur rendez-vous, muni du présent document).

Votre projet doit :

 Tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. Respecter certaines dispositions particulières protégeant nos ouvrages et prévues par l'article 19 du décret 91-1147 du 14.10.1991. Se conformer à la Charte de Bon Comportement DR/DICT. Prendre en compte les recommandations techniques ci-jointes.

Une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T) est obligatoire.

Renseignements complémentaires :

Liste des pièces jointes :

0 plan(s) pour 0 page(s)

0 document(s) pour 0 page(s)

Responsable du dossier : M VAN DE WALLE ERIC

Tél : +330140852077

Date : 07/06/2012

Signature : M ROYER Lionel

Service qui délivre le récépissé

GRTgaz RVS-AIFN-LAMORLAYE
CENTRE DE TRAITEMENT DR-DICT (LML)

2 RUE PIERRE TIMBAUD

92238 GENNEVILLIERS

France

Tél: +330344212758

Fax: +330140852078

**COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU RECEPISSE N°**

1223029708.122301RDR02

EN REPONSE A VOTRE D.R.

(Demande de Renseignements)

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Nous vous informons que nous n'exploitons pas actuellement d'ouvrages sur la commune indiquée.

Lors de vos prochains travaux, pour faciliter vos démarches, nous vous demandons de consulter le plan de définition des zones soumises à demande que nous avons déposé en Mairie selon les dispositions prévues par le décret N. 91-1147 du 14 octobre 1991.

Responsable du dossier : M VAN DE WALLE ERIC

Tél: +330140852077

Date: 07/06/2012

Signature: M ROYER Lionel

(modèle CommentairesRDR_protys2_V7.0)